

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2019/014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 9 MAI 2019

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr DOMINIQUE Pierre Président
Syndic titulaire : PELISSIER Laurence – HONORAT Guy – DEVINE Marc -
LIENS Charles
Excusé : PONCET Norbert
Syndic suppléant :

L'an deux mille dix-neuf et le neuf mai, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : MARCHE 2019-02 : FAUCARDAGE ET CURAGE DES CANAUX GRAVITAIRES DU CABEDAN NEUF

=====

LE PRESIDENT EXPOSE : Le président rappelle que le marché de faucardage et de curage attribué en 2018 à l'entreprise LIARDET et FILS n'a pas été renouvelé et qu'il convient de relancer une procédure pour continuer l'entretien des canaux gravitaires.

L'ASCO du Canal du Cabedan Neuf a donc lancé une procédure de marché public pour la réalisation du faucardage et du curage des canaux gravitaires, pour une période allant de 2019 à 2022. Après analyse des offres, il en ressort que l'offre économiquement la plus avantageuse a été faite par l'entreprise SERPE.

Le président propose de retenir l'entreprise SERPE pour un montant de 44 285 euros H.T.

OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT : la commission syndicale approuve la proposition du Président et l'offre de l'entreprise SERPE pour un montant de 44 285 euros H.T., et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 084-298401712-20190509-2019_014-DE

Le Syndic

Le Président

Mr DOMINIQUE Pierre

ASCO DU CANAL DU CABEDAN NEUF
425, Chemin du Pérusier

84300 TAILLADES